

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mardi 19 juin 2018 à 19 h dans la salle du conseil, sous la Présidence de Mme Marie-Thérèse PINCEDE, Maire.

Etaient présents : PINCEDE Marie-Thérèse, BLEUZE Chantal, BOUDET Régis, CARDOT Rudi, DELAVAL Marie-Dominique, DESMULLIEZ Bernard, DROULEZ Gilles, STROBBE Bernard, VERTAIN Nathalie

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Anne FLEURY : pouvoir à Mme PINCEDE

Mr Daniel LEDOUX : pouvoir à Mr CARDOT

Mr Camille VANDENBUSSCHE : pouvoir à Mr STROBBE

Mr Gilles DROULEZ : pouvoir à Mr DESMULLIEZ

Mr Gary CADIEU : pouvoir à Mme BLEUZE

Absente : Mme Maryse MICHEZ

A l'ordre du Jour : Approbation du compte-rendu de la réunion du 3 avril 2018, Jury criminel du Nord : formation de la liste des jurés d'assises pour l'année 2019 ; Régime indemnitaire RIFSEEP : suite au courrier de la Préfecture : retrait de la délibération du 13/02/18 et réexamen de ce dossier ; Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée : avis du Conseil Municipal sur le nouveau tracé ; MEL : renouvellement de l'accord cadre vidéo protection urbaine ; Mutualisation de la police municipale : avenant à la convention dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances » ; délibérations et questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 3 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte le compte-rendu du 3 avril 2018.

JURY CRIMINEL DU NORD : FORMATION DE LA LISTE DES JURES D'ASSISES POUR L'ANNEE 2019

Conformément aux dispositions édictées par l'article 261 du code de la procédure pénale, il a été procédé au tirage au sort de la liste électorale des personnes appelées à figurer sur la liste communale destinée à permettre la désignation des jurés pour l'année 2019 des personnes suivantes :

N° 565	Mr André GILMAN
N° 1207	Mr Yves WATTINNE
N° 605	Mr Jacques GUGLIELMETTI

REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP : SUITE AU COURRIER DE LA PREFECTURE : RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 13/02/18 ET REEXAMEN DE CE DOSSIER

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 3 / 2018 du 13 février 2018 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Mme le Maire fait part du courrier de la Préfecture du Nord où il est stipulé que l'indemnité de responsabilité des régisseurs d'avances et de recettes n'est pas cumulable avec ce nouveau régime indemnitaire.

A cet effet, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de réexaminer ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- procède au retrait de la délibération n° 3 /2018 du 13 février 2018
- Instaure l'IFSE et le CIA à compter du 1^{er} mars 2018, selon les critères définis dans l'exposé des motifs.

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE NOUVEAU TRACE

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet complémentaire relatif au chemin de Grande Randonnée 121 B qui démarre de Bailleul et se termine à Marchiennes, pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Conformément à la loi du 22 juillet 1983 (art 56), vu la délibération du 25 MARS 1991 du Conseil Général du Nord arrêtant le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et autorisant la consultation des communes, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur le projet, puis à désigner les voiries et les chemins ruraux pour lesquels il donne son accord.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les chemins ruraux désignés ne pourront être aliénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité de l'itinéraire est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée et ce en accord avec le Département.

Après avoir pris connaissance du projet complémentaire sur le territoire communal, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents

- d'émettre un avis favorable
- d'inscrire les voiries concernées au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
- d'autoriser le Département du Nord à réaliser le balisage des itinéraires conformément à la charte officielle du balisage et de la signalétique.

Le conseil municipal regrette que le conseil départemental n'ait pas soutenu la commune dans le projet contre la déchèterie mis en place par la MEL et dont le chemin va longer cet équipement.

MEL :RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD CADRE VIDEO PROTECTION URBAINE

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un Schéma Métropolitain de Vidéo protection Urbaine la Métropole Européenne de Lille propose aux communes du territoire de mutualiser leurs besoins en la matière.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de lancer une consultation dans la cadre d'un groupement de commande pour la fourniture, la pose et la maintenance d'équipements dédiés à la vidéo urbaine ou technique.

Cette consultation sera passée sous la forme d'un appel d'offres ouvert et donnera lieu à la signature d'un accord cadre à bons de commande monoattributaire, sans minimum ni maximum, d'une durée de 1 an à compter de sa notification, renouvelable expressément 3 fois pour la même durée.

Le coordonnateur du groupement est la Métropole Européenne de Lille. Il est chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection, signer et notifier l'accord cadre, chaque membre du groupement s'assurant de sa bonne exécution pour ses besoins propres.

La Commission d'Appel d'Offres chargée d'attribuer l'accord cadre sera celle du coordonnateur.

Par conséquent, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de groupement de commande ;
- d'autoriser Mme le Maire à lancer un appel d'offres ouvert, en application des articles 66 à 68, 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour la fourniture, la pose et la maintenance d'équipements dédiés à la vidéo urbaine ou technique;

- d'autoriser, au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, le lancement soit d'un nouvel appel d'offres, soit d'une procédure concurrentielle avec négociation dans les conditions prévues à l'article 25-II-6° du décret susmentionné ;

- d'imputer les dépenses correspondantes.

MUTUALISATION DE LA POLICE MUNICIPALE : AVENANT A LA CONVENTION DANS LE CADRE DE L'OPERATION « TRANQUILLITE VACANCES »

Mme le Maire rappelle que suite à la mutualisation de la police municipale de Hem avec les villes de Lannoy et Toufflers, et l'intégration progressive des villes de Forest-sur-Marque et Leers, le nombre de visites de contrôles de domicile durant l'absence des propriétaires, dénommés OTV (Opération Tranquillité Vacances) a décuplé.

Ces contrôles mobilisent la Police Municipale Mutualisée, impactant fortement l'organisation de service pour assurer ces missions.

Afin de renforcer ces dernières et amener une qualité de service supplémentaire, il est donc proposé aux communes membres de procéder au recrutement ponctuel d'ASVP (Agents de Surveillance de la Voie Publique), durant la période estivale. La charge financière correspondante sera répartie au prorata du nombre d'opérations « tranquillité vacances » par commune, après service fait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité des présents cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

✓ Noms des rues du nouveau lotissement

La commission urbanisme s'est réunie et s'est prononcée pour les noms suivants :

Allée des moissons

Chemin des prairies

Allée de la chiconnière

Proposition acceptée à l'unanimité des présents.

✓ Cambriolages sur la commune

Une table ronde avec les représentants de la police nationale et la police municipale est prévue afin de mettre en place un ou des dispositifs pour lutter contre la délinquance, en particulier les cambriolages et les atteintes aux biens d'autrui.

INFORMATIONS DIVERSES

✓ Ecole Brassens

Mme le Maire fait part du départ de la directrice de l'école Mme Béatrice PIQUET qui repart pour une formation à l'ESPE ainsi que du départ en retraite de Mr DERNONCOURT qui exerçait les fonctions d'ATSEM.

✓ Société Pochéco

Mme le Maire fait part des 70 licenciements annoncés par la société.

Séance levée à 20 h 15